

Rapport d'orientation budgétaire 2023

Centre Communal d'Action Sociale

Annexe de la délibération n°

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Selon la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015 et l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédents le vote du budget.

Il sera pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

1 – CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE

Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation, résultant en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2. Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse

des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse atteignant 5,7 % aux Etats-Unis et 6,9 % en zone Euro en décembre ou encore 6,3 % au Royaume-Uni en novembre. Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l'année avec l'abandon de sa stratégie « zéro covid » début décembre. D'autant qu'après un T2 moribond (0,4 %), le rebond de croissance enregistré au T3 (3,6 %) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.

Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. Elle y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement couteuse. Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l'activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8 % au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente. En dépit d'indices de confiance très dégradés en lien avec l'enlisement de la guerre en Ukraine, les ménages ont pu puiser dans leur épargne pour contrer la perte de revenu disponible brut réel, leur taux d'épargne revenant à leur niveau pré-pandémique de 13,2 % au T3. Depuis, l'évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l'activité attendue fin 2022. Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses de 75 points en septembre et octobre et une quatrième hausse de 50 points en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi dans la fourchette 2 % - 2,75 %. Jusqu'ici la détérioration des capacités de financement en zone Euro a été particulièrement visible au niveau des pays périphériques, notamment en Grèce et en Italie où le spread sur l'obligation souveraine à 10 ans avec l'Allemagne s'est tendu vers 250pb au T3 avant de se replier vers 215pb. Fin 2022, suite aux révisions haussières de ses prévisions d'inflation, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de probables prolongements tant du cycle haussier des taux que de la durée de son resserrement monétaire. Enfin, côté bilan, la BCE débutera son resserrement quantitatif en mars 2023 en ne réinvestissant pas l'équivalent de 15 milliards € par mois de titres arrivant à maturité jusqu'à la fin du T2.

France : une croissance jusqu'ici résiliente

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2 % au T1, l'activité économique a rebondi à 0,5 % au T2 avant de ralentir au T3 à 0,2 %. La consommation des ménages, principal moteur traditionnel de la croissance française, qui avait rebondi au T2 (+0,4 après une chute de 1,2 % au T1) a fini par légèrement reculer au T3 (-0,1 %) dans un contexte d'inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 % en rythme annualisé), l'inflation est en effet repartie à la hausse en octobre à 6,2 % dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre (5,9 %) en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021. Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants...) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro et bien inférieure à celle de 8,9 % enregistrée en moyenne en zone Euro. Au T3, la

croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré pour atteindre 1,7 % après deux trimestres à 0,5 %. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi de 0,9 % au T2 à 3,1 % au T3 sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages, immédiatement affectés par le durcissement des conditions financières ont, eux, reculé de 0,7 % après avoir été atones au T2. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative (-0,5 point après -0,2 pt au T2) tandis que celle des variations de stock s'est révélée à nouveau positive (+0,3 pt après +0,4 pt au T2). Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

France : plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage. Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021. Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro, où l'inflation totale et sous-jacente ont atteint respectivement 8,4 % et 6,9 % en moyenne en 2022. Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié de 1,8 % au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des renégociations d'accords salariaux, de la revalorisation du Smic (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que la prime de partage de la valeur mise en place en juillet ou encore la revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique. La revalorisation des retraites complémentaires associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022)

France : un marché du travail sous tension

Depuis 2021, le dynamisme du marché du travail ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % T/T sur les trois premiers trimestres de 2022. Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie incluse, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019, dont près d'un tiers (315K) en raison de l'essor des contrats d'apprentissage. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois (324K), largement devant le secteur du commerce (151K) ou celui de l'information et la communication (110K). Profitant des fortes créations d'emploi dans un contexte de hausse de la population active, le taux de chômage recule globalement depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an. Selon les dernières données publiées par Eurostat, il serait en baisse au T4 2022, atteignant 7 % en novembre. Au T3 2022, le nombre de chômeurs au sens du BIT s'élevait à 2,2

millions contre 2,4 fin 2019, soit une baisse de 200K chômeurs en France métropolitaine. En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, les difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire,

France : la crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, le déficit public, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, devrait poursuivre son redressement. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023. Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %. La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devraient peser sur les finances publiques. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans est reparti nettement à la hausse.

Principaux agrégats de finances publiques, prévisions du gouvernement

		2021	2022p	2023p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5,0	-5,0
Dette publique	% du PIB	112,8	111,6	111,2
Ratio de dépense publique	% du PIB	58,4	57,7	56,9
Taux de prélèvements obligatoires	% du PIB	44,3	45,2	44,9
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0

Le projet de loi de finances 2023

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15%) en euros courants.

La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) augmenteront chacune de 90 millions d'euros en 2023, tandis que la dotation d'intercommunalité croîtra, là encore en 2023, de 30 millions d'euros. La nouveauté viendra du mode de financement : la dotation forfaitaire des communes ne sera plus ponctionnée pour permettre la progression de la péréquation, comme c'était le cas auparavant (elle sera toutefois toujours rabotée pour financer la part de la DGF attribuée aux collectivités dont la population est en croissance). L'État abondera l'enveloppe normée de 320 millions d'euros dans ce but.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 1,5 milliard d'euros en 2023, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Le gouvernement confirme également la suppression de la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui se fera sur deux ans, avec une perte de recettes de 8 milliards en 2023 et 2024. Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements et le bloc communal se verront attribuer une fraction de la TVA. Cette fraction sera attribuée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Enfin, l'Etat met en place un dispositif dit « filet de sécurité » pour aider les collectivités dont l'épargne brute a été fortement diminuée en raison d'une part de la majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales et, d'autre part, des effets de l'inflation sur les dépenses

d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires. Cette dotation est égale à la somme d'une fraction de 50 % de la hausse des rémunérations des personnels et d'une fraction de 70 % des hausses de dépense d'approvisionnement en énergie, électricité, chauffage urbain et produits alimentaires.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE à Mornant

Le CCAS a vu apparaître de nouveaux demandeurs d'aides financières dû à la crise énergétique et économique.

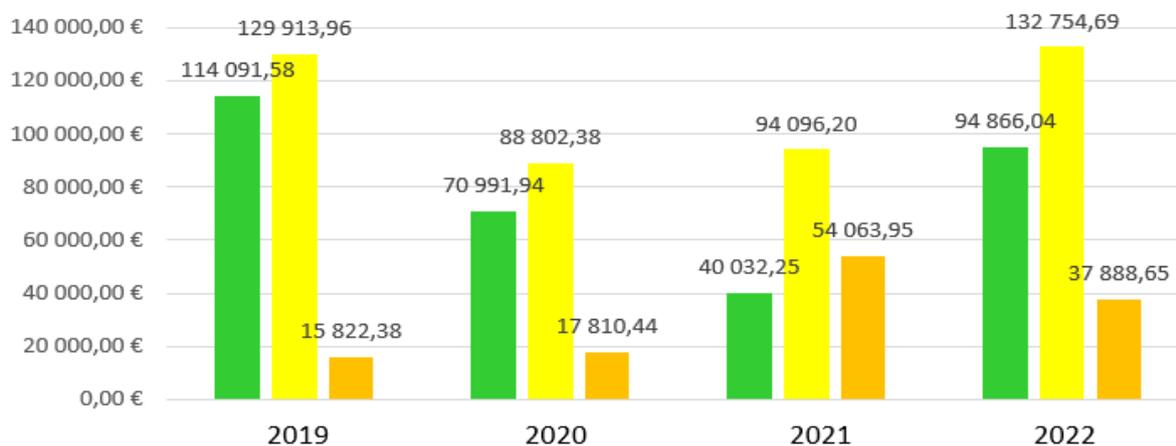
Les rendez-vous pour des conseils, des suivis, des demandes d'aides pour des situations difficiles ont été plus nombreux.

DONNEES RETROSPECTIVES DU CCAS 2019-2022

Rétrospective des Budgets 2019 -2022

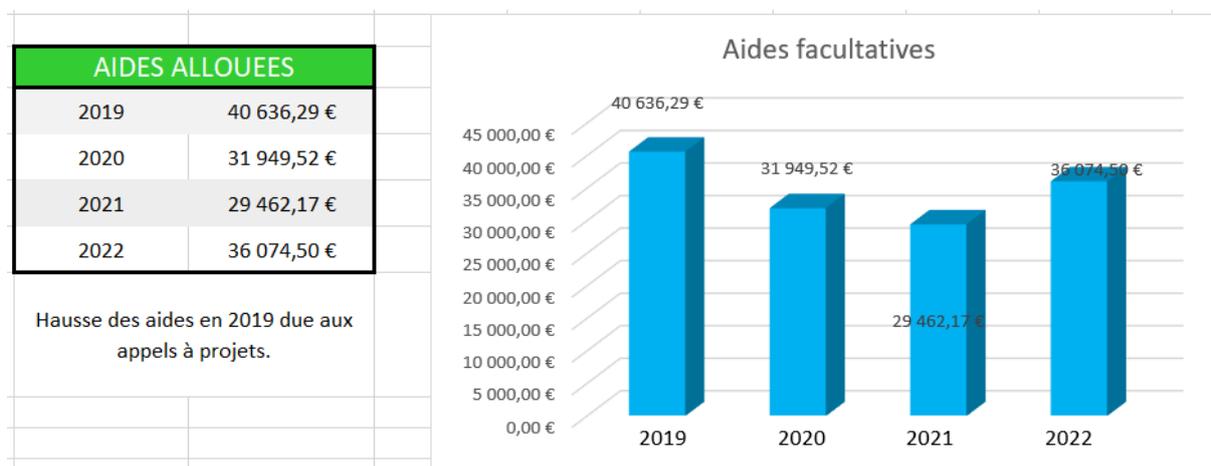
COMPTE ADMINISTRATIF							
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			TOTAL
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultat
BUDGET AUTONOME - transfert des aides de la Commune au CCAS depuis 2017							
2019	114 091,58 €	129 913,96 €	15 822,38 €	12 805,28 €	12 913,28 €	108,00 €	15 930,38 €
2020	70 991,94 €	88 802,38 €	17 810,44 €	0,00 €	108,00 €	108,00 €	17 918,44 €
2021	40 032,25 €	94 096,20 €	54 063,95 €	7 980,00 €	7 108,04 €	-871,96 €	53 191,99 €
2022	94 866,04 €	132 754,69 €	37 888,65 €	4 873,64 €	12 673,64 €	7 800,00 €	45 688,65 €

Budget fonctionnement 2022



Rétrospective sur les aides attribuées 2019-2022

Les baisses en 2020 et 2021 s'expliquent par le contexte sanitaire : pas de classes découvertes ni de passeport compétition, une baisse de fréquentation aux activités, pas de repas des aînés ni de voyage séniors.....



Attention : Ces chiffres ne tiennent pas compte des prêts remboursables qui sont comptabilisés en investissement

Rétrospective des aides non-remboursables

	2019	2020	2021	2022
AIDES FINANCIERES				
Loyer	10 358,71	1 939,15	4 665,55	4 046,24
Frais funéraires		2 275,00	1 004,00	2 250,00
Frais de santé	658,00			
Insertion professionnelle	1 450,00			
Transports	122,05			
Secours d'urgence	125,00	7 200,00	115,75	486,86
Aides diverses		4 882,08	4 351,00	9 100,00
Energies				2 634,75
Médiation familiale	528,00	480,00	240,00	552,00
Subventions aux associations	3 400,00	2 150,00	3 480,00	
Appels à projets	9 400,00			
SOUS TOTAL	26 041,76	18 926,23	13 856,30	19 069,85
DISPOSITIFS MIS EN PLACE A MORNANT				
kit bioéthanol	1 950,00	150,00		
Vélos à assistance électrique	2 650,00	6 500,00	8 200,00	8 390,58
Pass'ton permis	538,66	360,00	1 937,97	1 397,04
Passeport junior inclusif	7 886,06	6 013,29	4 967,90	6 545,53
Passeport compétition	587,31	0,00		143,90
Classes découvertes				527,60
SOUS TOTAL	13 612,03	13 023,29	15 105,87	17 004,65
TOTAL	39 653,79	31 949,52	28 962,17	36 074,50

Pour 2022, les aides représentent :

- 10 secours d'urgence
- 22 aides financières
- 6 médiations familiales

Et pour les dispositifs mis en place par le CCAS :

- 63 aides pour l'acquisition d'un vélo électrique
- 7 aides pour le permis de conduire
- 124 passeports junior adapté
- 8 passeports compétition
- 6 classes découvertes pour l'année 2021/2022

CONSTITUTION DU BUDGET DU CCAS POUR L'ANNEE 2023

Le résultat comptable de l'année 2022 fait apparaître :

- Un excédent en section de fonctionnement de : 37 888,65 €
- Un excédent en section d'investissement de 7800€

Le CCAS pourra compter, en 2023, sur une subvention communale de 75 000 €

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

L'année 2023 débute dans un contexte délicat et contraignant en raison de la crise énergétique. Les besoins sociaux des familles et des personnes fragilisées, déjà identifiés, sont de plus en plus forts. Il est néanmoins nécessaire d'anticiper des besoins non connus à ce jour.

Le CCAS souhaite renforcer ses services et ses missions auprès de l'ensemble des Mornantais et continuer à s'ouvrir au-delà des démarches d'aides sociales. Il mène des actions en faveur des jeunes, des seniors, des familles, de la prévention de santé et du handicap et souhaite renforcer le principe de la « solidarité réciproque » grâce à la M@ison du bénévolat.

Au vu de la crise économique et de son impact sur les populations les plus fragiles, la Commune souhaite poursuivre son soutien aux actions du CCAS. La dotation de la Commune de Mornant s'élèvera donc pour 2023 à 75 000 €

Le CCAS assure ses obligations qui se déclinent ainsi :

- L'accueil et les renseignements divers
- L'instruction des dossiers d'aide sociale légale et extra-légale
- Les bons alimentaires d'urgence
- La domiciliation des personnes sans domicile stable
- Le recensement des personnes vulnérables (plan canicule, plan grand froid)
- L'attribution des logements sociaux
- Tenue à jour et suivi du plan canicule et du plan grand froid

Le CCAS se mobilise également pour renforcer ses actions existantes. Il innove avec d'autres dispositifs en menant une politique forte en direction des aînés, des familles, du handicap et de la prévention santé en partenariat avec nos partenaires locaux, associatifs et institutionnels.

➤ **En faveur des aînés**

- Semaine bleue en partenariat avec la COPAMO
- Relations avec les partenaires : la MDR (Maison du Département du Rhône), l'EHPAD de Mornant, l'ADMR, l'AMAD etc.
- Repas pour les aînés.
- Colis de fin d'année pour les personnes de 70 ans et +, seules et sans enfant, vivant à domicile
- Goûter animé pour tous les résidents de l'EHPAD et du foyer de vie pour la St Nicolas.
- Organisation d'un voyage fin septembre.

Après analyse des questionnaires diffusés aux séniors en 2021 pour connaître leurs besoins et leurs attentes, le CCAS travaillera sur de nouveaux services :

- Projet de participation à l'achat de tablettes numériques personnalisées avec une formation individuelle.
- Organisation de sorties loisirs solidaires sous le dispositif Pass'loisirs séniors.
- Travail sur la mise en place d'un Conseil Consultatif Séniors.
- Etude sur la nécessité d'une mise en place d'une navette bleue.

➤ **En faveur des familles et des jeunes :**

avec le maintien en 2023 des différents dispositifs:

- Passeport junior adapté
- Passeport compétition
- Pass' ton permis
- Aide à l'achat de vélo à assistance électrique, spécifique ou adapté aux personnes à mobilité réduite.
- Aide aux classes découvertes

Et sur la partie « investissement »

- Mise en place des aides remboursables pour caution d'accès au logement

➤ **En faveur de la prévention santé :**

Les actions menées avec les partenaires locaux, associatifs et institutionnels, autour de la prévention de la santé sont un axe fort du CCAS.

En 2023 sont prévus :

- Octobre rose
- Maintien de partenariats : Ligue contre le cancer, thérapies complémentaires
- En lien avec la Ligue contre le cancer pour des actions en direction de la population : « Espace sans tabac ».
- Continuité du dispositif « parcours du cœur » auprès de grand public, des écoles et des associations.
- Renforcement de la mise en place des défibrillateurs
- Mise en place de deux nouveaux défibrillateurs pour arriver à un parc de 10 DEA répartis sur la commune.
- Etude sur la relance d'un projet de mutuelle négociée.

➤ **En faveur du handicap :**

- Mise en place d'actions de sensibilisation aux divers handicaps en lien avec les écoles, la maison de retraite, les associations
- Organisation par l'association « 2 p'tits pas pour demain » en partenariat avec le CCAS

- de la journée mondiale pour la trisomie 21 prévue le 21 mars 2023
- de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme prévue le 2 avril 2023
- Organisation par le CCAS d'un évènement sur les troubles Dys avec une conférence le soir du vendredi 16 juin et d'une journée le 17 juin 2023.
- Organisation d'une journée sport handicap en novembre.
- Mise en place d'un COPIL avec nos partenaires locaux (associations – IMPRo – ESAT – Foyer de l'Arc)

Les appels à projets lancés en 2022 financeront les initiatives les plus constructives et innovantes dont la finalité est l'entraide, le bien-être et l'épanouissement des plus fragiles.

Pour éviter une stigmatisation et préserver l'anonymat des personnes bénéficiant d'aides et adhérant au dispositif de « solidarité réciproque », le CCAS les invite à s'inscrire à la « M@ison du Bénévolat » pour intégrer le listing commun.

L'ANNEE 2023 SERA MARQUEE PAR UNE VIGILANCE ACCRUE

En raison de la crise énergétique et économique sans précédent, le CCAS devra rester vigilant envers la population fragilisée mais aussi rester attentif à l'ensemble des Mornantais.

Le contexte économique et social fera certainement apparaître d'autres problématiques que le CCAS devra anticiper.

Le CCAS renforcera aussi ses liens et son accompagnement de nos partenaires associatifs et institutionnels.

(Exemples : banque alimentaire, SOS familles)